

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1300

Artikel: Le trafic public aide le privé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015108>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la nouvelle donne européenne

coup de Prague, blocus de Berlin; mais aussi, réforme monétaire allemande; et 49: loi fondamentale allemande, créant la RFA.

Les pourparlers peuvent dans ce nouveau climat reprendre. Stucki est toujours le négociateur en chef suisse. Les ruptures s'enchaînent jusqu'en 1951. À cette date le nouveau cours de change est 95,88 marks pour 100 francs suisses et c'est l'Allemagne qui paiera, car les Alliés ne disposent plus de la monnaie allemande. Aussi, après quelques détours, c'est avec la RFA que se conclura l'essentiel des négociations, si bien que les accords de Washington se terminent en 1952 par un double traité avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France d'une part et la RFA d'autre part.

Où sont vaincus et vainqueurs?

Ce dossier est révélateur d'un style suisse. En apparence les intérêts directs du pays n'étaient pas en cause. Il ne

s'agissait que des avoirs allemands en Suisse.

Incontestablement les Alliés, qui se voient attribuer 121 millions, n'obtiennent que 3 à 4 fois moins qu'une liquidation faite rapidement en 46-47. Ils perdent sur l'exonération des premiers 10 000 francs négociés par la Suisse, sur une réduction de 25% en faveur du gouvernement de la RFA, sur la part suisse: 50% du tout.

L'Allemagne, elle, règle de manière globale son contentieux avec la Suisse. Elle reconnaît la moitié des dettes dues par l'Allemagne nazie (650 millions), mais obtient divers arrangements: prêts, réinvestissements, paiement par annuités. La Suisse renonce à sa part de la liquidation (50%), mais récupère la moitié de ses dettes que l'effondrement de l'Allemagne pouvait faire estimer perdues. Les propriétaires allemands (sauf ceux de l'Allemagne de l'Est qui avaient 30 millions déposés en Suisse) sont les grands gagnants; ils participent certes pour 33% de leurs biens, mais ils sont indemnisés à taux

favorable et profitent de la plus-value de leur fortune demeurée en Suisse; en outre ils bénéficient du secret bancaire, car la contribution est versée sans que soit révélé le nom du possesseur. Enfin, sur le plan international, ce style suisse a certainement plu à Moscou et contribué à la reprise des négociations avec l'URSS.

Le légalisme obstiné est une des causes de la crise

Plus généralement, cette protection des intérêts qui nous étaient confiés a été un formidable atout pour la place financière suisse: là, on était mieux protégés qu'ailleurs!

Profitable à l'époque, ce style s'est maintenu durablement. Les milieux bancaires et politiques n'en ont pas perçu les limites. La déferlante que subit la Suisse aujourd'hui est la conséquence du légalisme obstiné des années cinquante, cultivé notamment par les banquiers et les diplomates formés à cette école. ag

REVUE DE PRESSE

Le trafic public aide le privé

L RESSORT D'UNE étude de l'EPF de Lausanne qu'un trafic public performant avantage tous les automobilistes qui dépendent réellement de leur moyen de transport.

Par une enquête approfondie réalisée dans les villes de Berne, Lausanne et Genève, l'EPFL a essayé de détecter les facteurs d'influence qui se cachent derrière la préférence pour les transports publics ou pour l'automobile. Résultats de l'interrogation de 1500 travailleurs: l'offre des places de parc, des correspondances directes en bus ou en tram ajoutées à la densité de l'horaire influencent le choix pour le moyen de transport le plus «pratique» pour se rendre à son lieu de travail. La capitale suisse, qui possède une bonne offre en trams et en bus et pratique une politique de places de parc très stricte, prend indéniablement les devants. À Berne par exemple, 45% des personnes questionnées se rendent au travail en automobile et 37% avec les transports publics. À Lausanne, 64% optent pour

la voiture et 19% pour le tram et le bus, alors qu'à Genève 60% se déplacent en auto et seulement 16% en transports publics. Les autres choisissent la motocyclette, le vélo ou vont à pied. Berne se fait de nouveau remarquer avec ses 11% de personnes qui pédalent pour se rendre à leur travail (Lausanne: 3%, Genève: 6%).

Les résultats sont encore plus significatifs dans les déplacements d'achats: Berne s'envole carrément avec ses 68% de consommateurs en transports publics; Lausanne doit se contenter de 26% et Genève de 32%. Inversement, à Berne, 14% des personnes utilisent l'auto pour leurs achats, à Lausanne 53% et à Genève 44%.

Étonnamment, le fait que la majeure partie des pendulaires se déplace en transports publics est surtout profitable aux automobilistes de Berne [...]. Non seulement les rues sont déchargées des véhicules privés, mais les vitesses sont plus élevées qu'à Lausanne ou Genève. *LITRA*, 27.3.97.

Oubliés

G RÂCE À P.-A. Bovard et son livre *Nos Excellences à Berne*, nous connaissons l'origine de deux banques, bousculées par la défaite allemande: la Banque fédérale et la Basler Handelsbank, nées dans les années 1860 avec des moyens inconnus des banques de l'époque. La Banque fédérale reçut un capital de 60 millions – quatre fois plus que les établissements les plus huppés de l'époque – dont la moitié fut souscrite par deux établissements parisiens. Née avec des capitaux français, mise à mal par la défaite allemande: une histoire européenne à la Suisse.

L A CNA VOUDRAIT concurrencer les caisses maladie. La Lama de 1911 lui donnait la compétence de pratiquer l'assurance volontaire en cas d'accidents en plus de l'assurance obligatoire en cas d'accidents professionnels et non professionnels.

Or, durant toute la durée de la Lama, la CNA n'a jamais concurrencé les assurances privées. cfp